



## Après plusieurs mois de mails, de lettres recommandées et une mise en demeure le 17 novembre 2021, le DRH groupe Publicis a fini par entendre raison et applique la loi grâce à l'action d'Info'Com-CGT.

La direction a dû mettre à disposition l'accès à l'intranet de l'entreprise à la représentante de la section syndicale Prodigious comme l'exige le code du travail (article L.2142-6).

En ayant accès à la page Prodigious France Info'Com-CGT, les salarié.e.s pourront être informé.e-s sur les négociations groupe, l'historique des négociations Info'Com-CGT chez Prodigious et des informations diverses.

Le délégué syndical CFDT bénéficie de l'obstination d'Info'Com-CGT à ce que Publicis admette que la liberté syndicale est un droit.

Le service RH Prodigious avait dû céder sur le local syndical, il reste à négocier le problème des « panneaux syndicaux » qui ne conviennent pas à la représentante de la section syndicale d'Info'Com, puisque se sont de simples cahiers, inadaptés pour de l'affichage et pas sécurisés.

